

PRÉAVIS N°: 50/19

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de CHF 52'500.- pour la rénovation de la tour d'horloge en tavillons du Château de Rochefort, parcelle 256.

CONSEIL COMMUNAL DU 10 décembre 2019

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le mardi 19 novembre 2019 à la salle des mariages, en présence de Monsieur Jean-Philippe Steck, Municipal de l'aménagement du territoire, des bâtiments et des domaines, et de Monsieur Giuseppe Figliola, intendant des bâtiments. Nous les remercions pour leur présence, ainsi que pour les réponses apportées à nos différentes questions. Monsieur Jakup Isufi a siégé avec notre commission comme membre de la COGEFIN pour l'élaboration de leur rapport.

A l'occasion de la réparation du mécanisme de l'horloge du bâtiment, le mandataire a fait part à la Municipalité de l'état désastreux d'une partie de la toiture et de la nécessité d'entreprendre les travaux relatifs au préavis qui nous est présenté.

Après consultations de certains spécialistes qui ont pu contrôler l'état complet de la toiture du bâtiment et de sa charpente, la Municipalité a décidé de confier les travaux de réfection à une entreprise spécialisée dans le tavillonnage basée à Vaulruz dans le canton de Fribourg.

La particularité de la partie de toiture dont fait partie l'horloge du bâtiment est couverte par des tavillons qui doivent être fabriqués sur mesure.

Un échaffaudage devra être posé pour la durée des travaux garantissant la sécurité du personnel du chantier et des visiteurs du Musée.

Au regard des photos présentées sur le préavis, la commission a demandé à la Municipalité d'envisager un nettoyage de la toiture et de la mousse présente sur les tuiles, pour ainsi profiter de l'échaffaudage posé à l'occasion des travaux. Selon Monsieur Steck, ce nettoyage ne devrait pas engendrer de coûts supplémentaires à ce préavis et pourrait être comptabilisé dans les comptes 2020 de l'entretien des bâtiments.

Bien que, cet objet soit classé monument historique, aucune subvention n'est pour l'heure prévue pour le financement des travaux. La Municipalité doit toutefois en faire la demande.

Le Musée du Vieux Moudon selon le voeu de sa Présidente, restera ouvert pendant ces transformations qui auront lieu au premier semestre de l'année prochaine.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 50/19 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 1. Autorise formellement la Municipalité à faire procéder aux travaux de réfection de la tour d'horloge en tavillons du Château du Rochefort.**
 - 2. Accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 52'500.-, TVA comprise, dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle.**
 - 3. Prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan.**
 - 4. Prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en dix ans maximum.**
 - 5. Autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

La commission était composée de Madame Dominique Barbey-Mayor, (PLR). Messieurs René Meillard et Kurt Lehmann, (EM). Monsieur Gzim Rama, (PS/V). et Nicolas Martin, (PLR).

Moudon, le 20 novembre 2019.

Nicolas Martin, rapporteur